



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

PORTANT SUR LE CONCOURS PARTICULIER RELATIF AUX BIBLIOTHÈQUES CREE AU SEIN DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Chiffres clés 2022	4
1 Activité de la DGD Bibliothèques en 2022.....	5
1.1 Les crédits de la DGD Bibliothèques en 2022.....	5
1.2 La 1 ^{ère} fraction de la DGD Bibliothèques en 2022.....	5
1.3 La 2 ^{nde} fraction de la DGD Bibliothèques 2022.....	7
1.4 Consommation globale	8
2 Bilan de l'accompagnement des collectivités territoriales par la DGD Bibliothèques en 2022	10
2.1 La répartition des crédits et des opérations par région.....	10
2.2 Les collectivités accompagnées	11
2.3 Les opérations accompagnées par type de projet.....	12
2.3.1 Classification des types d'opération.....	12
2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées.....	13
2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques attribués	15
2.3.4 Point sur les projets immobiliers.....	17
2.4 Les opérations accompagnées en fonction des collectivités territoriales....	18
2.5 Taux d'accompagnement financier.....	20
3 Table des tableaux.....	22
ANNEXE : présentation des opérations intéressantes 2022	0

INTRODUCTION

Les bibliothèques publiques constituent un équipement culturel très utilisé par la population, avec 40% des Français âgés de 15 ans et plus qui se sont rendus en bibliothèque municipale et intercommunale, chiffre en augmentation depuis 1997 (données 2016)¹. Elles constituent un réseau dense de plus de 15 000 lieux de lecture (gérés par les communes, intercommunalités et départements), dont 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre.

Pour les collectivités territoriales, la bibliothèque ou médiathèque est souvent le principal, voire le seul équipement culturel, proposant non seulement des ressources variées (livres, documents audiovisuels, jeux, ressources numériques, etc.) mais également des services (mise à disposition d'ordinateurs et d'accès Internet, aide à la formation et auto-formation, ateliers, etc.) et des animations culturelles. L'évolution actuelle de ces équipements les amène à diversifier leur offre, afin de répondre à des besoins toujours plus divers.

Maintenir à jour ces services et en garantir la qualité exige, de la part des collectivités territoriales, des investissements réguliers, que ce soit dans les bâtiments eux-mêmes, dans le matériel à disposition, dans l'achat de ressources ou la création de nouveaux services. **C'est pourquoi l'Etat accompagne ces collectivités, en fournissant une expertise lors de l'élaboration et du suivi des projets mais également un soutien financier.**

En la matière le principal transfert financier de l'Etat aux collectivités territoriales est le concours particulier relatif aux bibliothèques créé au sein de la dotation générale de décentralisation (abrégé dans le présent document en « DGD Bibliothèques ») : depuis 1986, ce concours relevant du budget du ministère en charge des collectivités territoriales mais géré conjointement avec le ministère chargé de la culture est un dispositif qui accompagne entre 600 et 1 300 projets chaque année : construction ou rénovation de bâtiments, conservation patrimoniale, création de services numériques, réinformatisation, achats de bibliobus, acquisition ou numérisation de collections, extension ou évolution des horaires d'ouverture... Depuis la création de ce concours, plus de 3,3 millions de m² de bibliothèques ont ainsi été construits ou rénovés, à travers l'ouverture ou la réouverture de 70 à 110 établissements de lecture publique par an.

¹ Ministère de la Culture, *Bibliothèques municipales et intercommunales - Données d'activités 2016, synthèse nationale*, 2018, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-et-intercommunales-Donnees-d-activite-2016>

Cette édition 2022 du rapport d'activité sur le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation a pour **objectif de restituer les données concernant la DGD Bibliothèques**, de les replacer dans le cadre de la politique nationale en matière de lecture publique et d'offrir de premiers éléments d'analyse sur les opérations accompagnées.

Ce rapport d'activité est organisé en deux parties : un récapitulatif des principaux éléments de la gestion de la DGD Bibliothèques en 2022 ; un bilan général des opérations accompagnées, basé sur les statistiques issues des remontées des différentes régions. Les opérations intéressantes identifiées par les conseillers livre et lecture des DRAC sont présentées en annexe.

CHIFFRES CLES 2022

Montant versé en 2022 : 103 454 751 €

Dont 1^{ère} fraction : 87 941 537 €

Dont 2^{nde} fraction : 15 513 214€, soit 15% de l'enveloppe

Consommation de l'enveloppe : 100 % (10 008 € non consommés)

Nombre d'opérations : 1 186

Dont 1^{ère} fraction : 1181

Dont 2^{nde} fraction : 5

Opérations menées par des communes : 856 (72%)

Opérations menées par des EPCI : 291 (25%)

Opérations menées par des départements : 38 (3%)

Crédits versés aux communes : 60 056 488€ (58%)

Crédits versés aux EPCI : 33 508 458€ (32%)

Crédits versés aux départements : 9 890 052€ (10%)

Opérations les plus nombreuses : les extensions d'horaires d'ouverture (402)

Opérations les plus coûteuses : immobilier (69% du budget total)

1 ACTIVITE DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2022

1.1 LES CREDITS DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2022

Pour rappel, les crédits de la DGD Bibliothèques sont divisés en deux enveloppes :

- La 1^{ère} fraction, correspondant à au moins 85% du total des crédits, est répartie en début d'année entre les préfetures de région en fonction de la population pondérée par l'évolution des équipements de lecture publique par région (exprimée en m² de bibliothèque/habitant). Elle est gérée directement par les SGAR, sur instruction des DRAC ;
- La 2^{nde} fraction, correspondant à 15% du total des crédits au maximum, est gérée par les administrations centrales des deux ministères. Elle accompagne, sous réserve de critères d'éligibilité, les projets ayant un rayonnement national ou régional et dont le poids financier ne peut être supporté par la seule enveloppe régionale concernée.

En 2022, la ressource budgétaire disponible au titre de la DGD Bibliothèques s'est élevée à **103 464 759 €**, dont 88 421 426 € ouverts en loi de finances, 15 000 000 € supplémentaires disponibles dans le cadre du plan de relance et enfin 43 333 € résultant d'un rétablissement de crédits intervenu en cours d'exercice, venant apurer un versement indu sur 2021 :

- 87 951 545 € pour la première fraction ;
- 15 513 214€ pour la seconde fraction, soit 15 % de l'enveloppe.

Le montant de la seconde fraction est fortement impacté par le projet de construction de Grande bibliothèque de la communauté urbaine « Grand Besançon Métropole », soutenu à hauteur de 9 000 000 € pour sa première tranche en 2022, ainsi que la poursuite du projet de Clermont Auvergne Métropole, soutenu à hauteur de 2 507 778€ en 2022 (troisième tranche de crédits, suite aux versements de 2020 et de 2021).

1.2 LA 1^{ERE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2022

La répartition initiale de la première fraction, telle qu'établie au mois d'avril 2022 avant que le rétablissement de crédits mentionné ci-avant ne soit exécuté, se décompose comme suit :

**Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits
de la DGD Bibliothèques 1^{ère} fraction**

Région	Crédits 1^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	9 840 906 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 976 818 €
BRETAGNE	3 800 527 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 724 929 €
CORSE	1 053 284 €
GRAND EST	6 560 532 €
HAUTS-DE-FRANCE	7 646 383 €
ÎLE-DE-FRANCE	15 963 553 €
NORMANDIE	3 781 305 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7 712 901 €
OCCITANIE	8 157 630 €
PAYS DE LA LOIRE	4 791 342 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	7 465 326 €
GUADELOUPE	951 854 €
GUYANE	1 320 944 €
MARTINIQUE	863 979 €
REUNION	1 206 797 €
MAYOTTE	996 868 €
SAINT-BARTHELEMY	25 471 €
SAINT-MARTIN	61 434 €
ST PIERRE ET MIQUELON	5 429 €
TOTAL	87 908 212 €

L'arrêté du 25 octobre 2022 a fixé le montant de la 2^{nde} fraction à 15 513 214€.

A l'automne, un point a été fait avec les conseillers livre et lecture en DRAC, en lien avec les SGAR, sur la programmation finale des opérations accompagnées en 2022. Comme chaque année, certaines préfectures de région ayant constaté l'existence de crédits sans emploi dans leur enveloppe ont fait remonter ces crédits, qui ont ensuite été redistribués en octobre 2022 entre les préfectures de région ayant fait la demande de crédits complémentaires pour faire face à une demande importante.

La répartition finale des crédits tenant compte des mouvements du mois d'octobre :

Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1^{ère} fraction (montants arrondis à l'euro)

Région	Crédits 1^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	9 512 712 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3 995 393 €
BRETAGNE	6 682 726 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 608 661 €
CORSE	723 070 €
GRAND EST	5 901 939 €
HAUTS-DE-FRANCE	5 084 986 €
ILE-DE-FRANCE	15 188 553 €
NORMANDIE	2 906 166 €
NOUVELLE-AQUITAINE	6 812 420 €
OCCITANIE	8 203 186 €
PAYS DE LA LOIRE	4 219 659 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	12 067 786 €
GUADELOUPE	78 110 €
GUYANE	812 103 €
MARTINIQUE	863 979 €
REUNION	1 287 797 €
MAYOTTE	996 868 €
SAINT-BARTHELEMY	-
SAINT-MARTIN	-
ST PIERRE ET MIQUELON	5 429 €
TOTAL	87 951 545 €

1.3 LA 2^{NDE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES 2022

L'arrêté est paru au Journal officiel le 25 octobre 2022. Cette signature est intervenue plus tardivement que les années précédentes, afin de permettre à la communauté urbaine « Grand Besançon Métropole » de réunir les pièces nécessaires au dépôt de leur dossier.

La 2^{de} fraction 2022 de la DGD Bibliothèques a accompagné 4 préfectures de région pour un total de 15 513 214 €, dont la répartition est indiquée ci-après :

Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2^{de} fraction

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	2 507 778 €
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	9 000 000 €
HAUTS-DE-FRANCE	395 405 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	3 610 031 €
TOTAL	15 513 214 €

5 opérations ont été accompagnées sur cette 2^{de} fraction, dont la troisième tranche de construction de la nouvelle bibliothèque de Clermont Auvergne Métropole, la fin du projet d'aménagement intérieur de la bibliothèque départementale du Pas-de-Calais, deux nouvelles rénovations à Besançon et à Aix-en-Provence et une bibliothèque numérique de référence à la Métropole européenne de Lille.

1.4 CONSOMMATION GLOBALE

Le montant de la DGD « Bibliothèques » effectivement versée et rattachable à la seule répartition 2022 s'élève à **103 454 751 € (en AE=CP)**, dont seuls 10 008 € n'ont pas été consommés.

Le taux de consommation de ces crédits est donc de 100%.

La répartition globale des crédits DGD par préfecture de région est la suivante :

Tableau 4 : Répartition par préfecture de région de la DGD Bibliothèques (total arrondi à l'euro)

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction	Crédits 2 ^{de} fraction	Total
AUVERGNE-RHONE-ALPES	9 512 712 €	2 507 778 €	12 020 490 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3 995 393 €	9 000 000 €	12 995 393 €
BRETAGNE	6 682 726 €		6 682 726 €

CENTRE - VAL DE LOIRE	2 608 661 €	-	2 608 661 €
CORSE	723 070 €	-	723 070 €
GRAND EST	5 892 381 €	- €	5 892 381 €
HAUTS-DE-FRANCE	5 084 896 €	395 405 €	5 480 301 €
ILE-DE-FRANCE	15 188 195 €	-	15 188 195 €
NORMANDIE	2 906 166 €		2 906 166 €
NOUVELLE-AQUITAINE	6 812 420 €	-	6 812 420 €
OCCITANIE	8 203 186 €	-	8 203 186 €
PAYS DE LA LOIRE	4 219 659 €	-	4 219 659 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	12 067 786 €	3 610 031 €	15 677 817 €
GUADELOUPE	78 110 €	-	78 110 €
GUYANE	812 103 €	-	812 103 €
MARTINIQUE	863 979 €	-	863 979 €
REUNION	1 287 797 €	-	1 287 797 €
MAYOTTE	996 868 €	-	996 868 €
SAINT-BARTHELEMY	- -	-	-
SAINT-MARTIN	- -	-	-
ST PIERRE ET MIQUELON	5 429 €	-	5 429€
TOTAL	87 941 537€	15 513 214€	103 454 751 €

Les crédits de la DGD Bibliothèques ont donc permis de satisfaire les demandes de financement portées par les territoires.

2 BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2022

La Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture rassemble, au premier trimestre de l'année suivante, les données concernant les opérations accompagnées financièrement par la DGD Bibliothèques durant l'année écoulée. Ce bilan permet d'évaluer précisément l'utilisation des crédits de ce concours et d'avoir des informations sur les investissements qui sont actuellement portés par les collectivités territoriales avec l'aide de l'Etat, en faveur de la lecture publique en France.

Les données présentées ici ont été recueillies lors du bilan effectué sur les opérations accompagnées en 2022. Elles apportent des informations sur la façon dont ces crédits ont été répartis selon les régions, sur les collectivités bénéficiaires et sur les opérations menées.

2.1 LA REPARTITION DES CREDITS ET DES OPERATIONS PAR REGION

Les crédits (précédemment détaillés dans le bilan de consommation globale) ont permis d'accompagner financièrement 1 186 projets à travers la France, ce qui ramène le nombre d'opérations proche de la moyenne observée entre 2008 et 2022 (928 projets). Pour mémoire, en 2021, le nombre d'opérations soutenues s'élevait à 1379 et 1 243 en 2020. Parmi ceux-ci, 1 181 projets ont été accompagnés au titre de la 1^{ère} fraction et 6 au titre de la 2^{ème} fraction. Ces opérations se sont réparties entre les régions de la façon suivante :

Tableau 5 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques

Région	1 ^{ère} fraction	2 ^{ème} fraction	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	211	1	212
Bourgogne-Franche-Comté	92	1	93
Bretagne	128		128
Centre-Val de Loire	24		24
Corse	8		8
Grand Est	74		74
Hauts-de-France	54	2	56
Île-de-France	112		112
Normandie	80		80
Nouvelle-Aquitaine	60		60
Occitanie	127		127
Pays de la Loire	62		62

Provence-Alpes-Côte d'Azur	95	1	96
Guadeloupe	3		3
Saint-Barthélemy	0		0
Saint-Martin	0		0
Guyane	5		5
Martinique	11		11
La Réunion	12		12
Mayotte	20		20
Saint-Pierre et Miquelon	3		3
TOTAL	1181	5	1186

2.2 LES COLLECTIVITES ACCOMPAGNEES

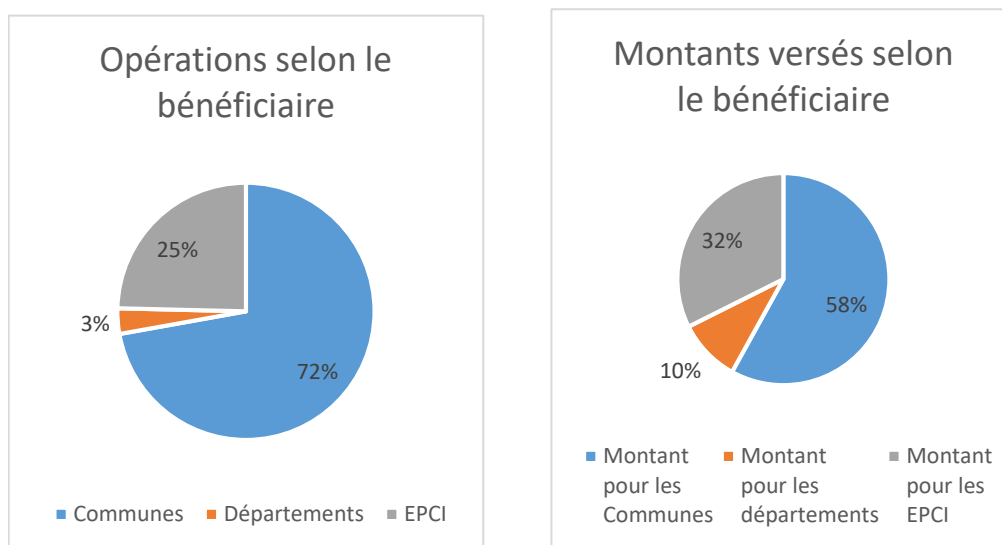
Trois catégories de collectivités territoriales et groupements de collectivités sont accompagnées au titre de la DGD Bibliothèques : les communes, les intercommunalités (EPCI) et les départements. En nombre de projets, la répartition des catégories de bénéficiaires est la suivante :

- 856 projets, soit 72 %, ont été menés par des communes ;
- 292 projets, soit 25 %, ont été menés par des EPCI ;
- 38 projets, soit 3 %, ont été menés par des départements.

En pourcentage des crédits totaux de la DGD Bibliothèques, la répartition des catégories de bénéficiaires est la suivante :

- 60 056 488 € soit 58%, ont été versés à des communes ;
- 33 508 458 €, soit 32 %, ont été versés à des EPCI ;
- 9 890 052 €, soit 10 %, ont été versés à des départements.

Figure 1 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon la catégorie de bénéficiaire



Les résultats indiqués ci-dessus sont légèrement différents de ceux de l’an dernier : **les communes restent majoritaires, à la fois en nombre de projets et en crédits engagés**. Le poids relatif des crédits versés aux départements est plus important en 2022, en raison du projet de construction de la bibliothèque départementale de Gironde, qui s’élève à 4,7M€.

Ces chiffres, qui diffèrent sensiblement d’une région à l’autre, témoignent **d’une dynamique de long terme** : depuis 2008, les projets portés par les communes représentent en moyenne 72 % des projets et 65 % des montants concernés, alors que les projets portés par les EPCI représentent en moyenne 25 % des projets et 30 % des montants concernés et que les projets portés par les départements représentent en moyenne 4 % des projets et 6 % des montants concernés.

2.3 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES PAR TYPE DE PROJET

2.3.1 Classification des types d’opération

Les opérations sont ici classées en dix catégories, qui constituent une déclinaison des règles d’éligibilité décrites dans la circulaire du 26 mars 2019 :

- « Immobilier » : des investissements ayant pour objet la construction, la rénovation, la restructuration ou l’extension d’une bibliothèque de lecture publique, qu’elle soit principale ou annexe ;

- « Accessibilité » : des investissements ayant pour objet la mise en accessibilité d'un bâtiment. Normalement compris dans la catégorie mentionnée ci-dessus, ils font ici, pour plus de visibilité, l'objet d'une mention à part ;
- « Matériel et mobilier » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel initial ou le renouvellement, total ou partiel, de l'équipement d'une bibliothèque de lecture publique ;
- « Conservation des collections patrimoniales » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel ainsi que l'aménagement des locaux de bibliothèques municipales ou intercommunales destinés à améliorer les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales, ainsi que l'accompagnement au déménagement de ces collections ;
- « Informatique et numérique » : des opérations ayant pour objet l'informatisation initiale ou le renouvellement des bibliothèques de lecture publique ainsi que l'équipement matériel lié à ces opérations ; sont également comprises dans cette catégorie les opérations ayant pour objet la création de services numériques aux usagers ;
- « Numérisation » : des opérations de numérisation des collections des bibliothèques ;
- « Bibliobus » : des opérations ayant pour objet l'acquisition et l'équipement de bibliobus départementaux, communaux et intercommunaux ;
- « Acquisition de documents tous supports » : des opérations ayant pour objet l'acquisition de collections tous supports dans le cadre d'opérations d'investissement et d'équipement ou de démarrage de projets. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2010.
- « Horaires d'ouverture » : des opérations ayant pour objet l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2016.
- « Autres » : sont rangées ici les opérations qui peuvent être mixtes entre plusieurs de ces catégories ou difficiles à ranger. On en compte en général entre 0 et 5 chaque année.

2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées

Ces différentes catégories n'ont pas toutes le même poids au sein de la DGD Bibliothèques, que ce soit en nombre d'opérations ou en crédits mobilisés. Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations accompagnées en 2022 selon la catégorie à laquelle elles sont rattachées, en nombre et en pourcentage du total.

Tableau 5 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2022 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations

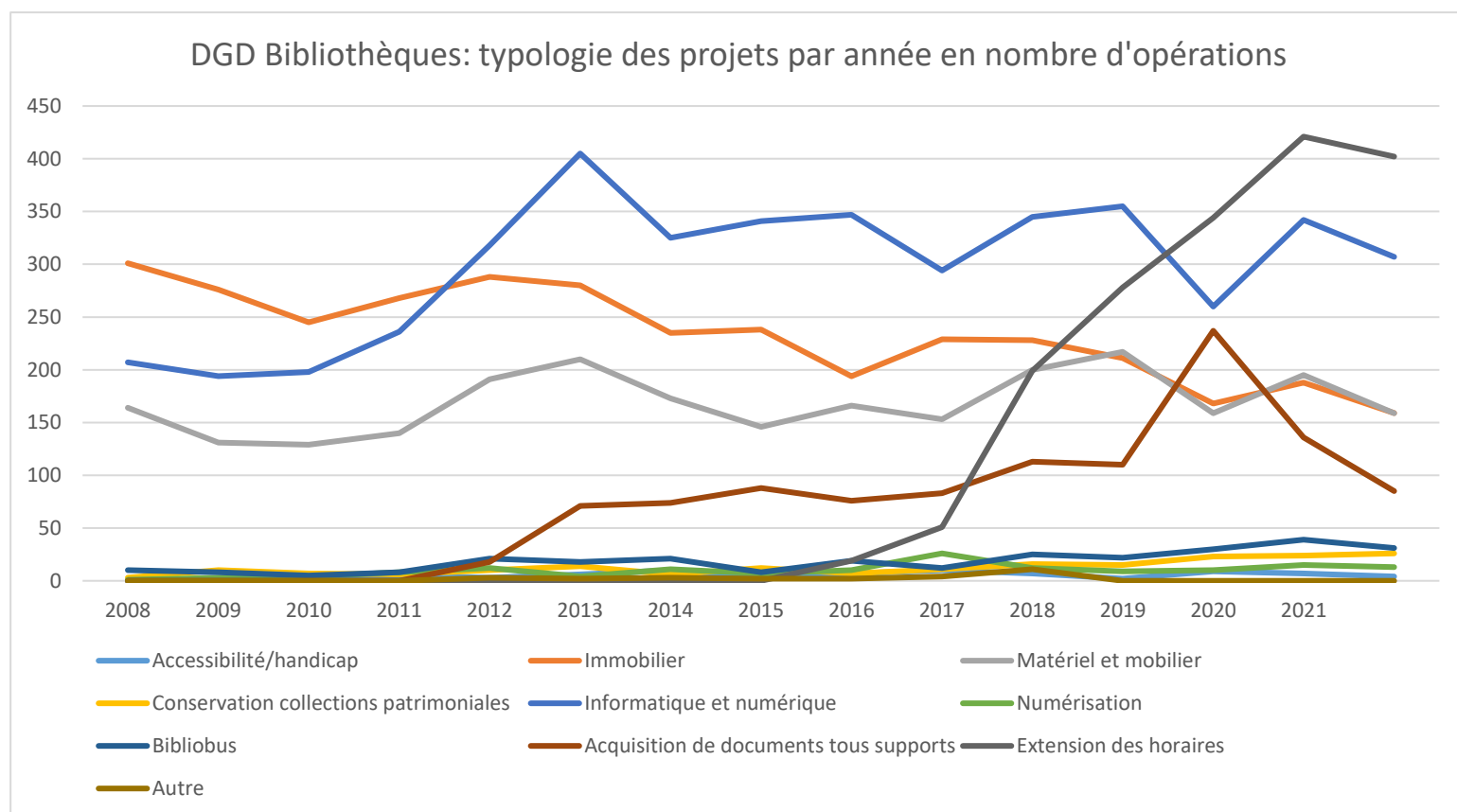
Type d'opération	Nb d'opérations	%
Accessibilité handicap	4	0,3%
Acquisition de documents tous supports	85	7,2%
Bibliobus	31	2,6%
Conservation collections patrimoniales	26	2,2%
Extension des horaires d'ouverture	402	33,9%
Immobilier (constructions, rénovations, extensions et restructurations)	159	13,4%
Informatique et numérique	307	25,9%
Matériel et mobilier	159	13,4%
Numérisation	15	1,1%
TOTAL	1186	100%

Comme l'an dernier, **les opérations les plus nombreuses sont les extensions des horaires d'ouverture**, avec 406 opérations, soit 34 % du total.

Ensuite, ce sont les opérations liées à « l'informatique et numérique » avec 307 projets, soit 26% des opérations. Cette proportion est stable par rapport à l'an dernier. Cette catégorie intègre les projets labellisés « Bibliothèque numérique de référence » (BNR) : lancé en 2010 par le ministère de la Culture, le programme BNR du ministère de la Culture a pour objectif d'accompagner les établissements de lecture publique dans le développement de ressources et de services en ligne de qualité. En 2022, 30 projets BNR ont été soutenus financièrement dans le cadre de la DGD Bibliothèques, en 1ère ou en 2nde fraction, pour une aide financière totale de 2 430 425 €.

Le nombre d'opérations d'acquisition de documents tous supports diminue cette année (136 en 2022). Les catégories « Immobilier » (188 en 2022) et « Matériel et mobilier » (195 en 2022) diminuent légèrement mais restent importantes.

Figure 2 : évolution du nombre de projets par an (2008 – 2022)



2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques attribués

Les projets liés aux bâtiments conservent une place prépondérante au sein de la DGD Bibliothèques lorsque l'on considère aux montants mobilisés :

Tableau 6 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2022 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total

Type d'opération	Montant total	%
Accessibilité handicap	99 935 €	0,1%
Acquisition de documents tous supports	4 325 164 €	4,2%
Bibliobus	1 070 097 €	1%
Conservation collections patrimoniales	836 084€	0,8%

Extension des horaires d'ouverture	11 153 544€	10,8%
Immobilier	71 595 447 €	69,2%
Informatique et numérique	7 363 621 €	7,1%
Matériel et mobilier	6 764 782 €	6,5%
Numérisation	246 527 €	0,2%
Total	103 455 201	100%

Les projets immobiliers représentent près de 70% des crédits mobilisés dans le cadre de la DGD Bibliothèques (65% en 2022), ce qui s'explique par le coût moyen significativement plus important de ces projets, notamment les projets de construction et de restructuration.

Le tableau ci-dessous présente l'aide financière moyenne par type de projet :

Tableau 7 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques attribués par catégorie de projet en 2022

Type d'opération	Nombre d'opérations	Montant total	Montant moyen de l'aide par projet
Accessibilité handicap	4	99 935 €	24 984 €
Acquisition de documents tous supports	85	4 325 164 €	50 884 €
Bibliobus	31	1 070 097 €	34 519 €
Immobilier	159	71 595 447 €	458 945 €
Extension des horaires d'ouverture	402	11 153 544 €	27 745 €
Informatique et numérique	307	7 363 621 €	24 064 €
Matériel et mobilier	159	6 764 782 €	42 815 €
Numérisation	13	246 527 €	18 964 €
Conservation des collections patrimoniales	26	836 084 €	32 157 €

La construction d'un nouveau bâtiment a un coût moyen plus élevé par opération que les autres types de projets, notamment les projets de rénovation, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous. Pour

l'ensemble de la catégorie « immobilier », cela représente un coût moyen de 460 000€. Ce montant important est dû à la présence de projets d'ampleur en 2nde fraction, comme celui de Besançon (9 000 000€). En ne prenant en compte que les projets de la 1^{ère} fraction, le coût moyen descend à 362 036€.

2.3.4 Point sur les projets immobiliers

Derrière les opérations qui sont ici caractérisées sous l'intitulé « Immobilier », on retrouve quatre grands types de réalisations, définis ici selon les termes de la circulaire du 26 mars 2019 :

- Construction : « une construction vise à ériger un nouveau bâtiment » ;
- Restructuration : « la restructuration désigne des travaux lourds sur un bâtiment déjà existant, comportant une modification des superstructures ou des infrastructures, pour réorganiser l'espace à de nouvelles fins ou en suivant de nouvelles conceptions » ;
- Rénovation : « une rénovation désigne la remise à neuf de l'ensemble d'un bâtiment par l'amélioration de sa condition et sa mise en conformité avec les normes en vigueur (confort, équipements électriques, isolation, etc.) » ;
- Extension : « l'extension est l'agrandissement, dans la continuité, de la surface existante d'un bâtiment ».

Il est cependant à noter que la catégorisation des différentes opérations ne semble pas toujours être faite selon la même interprétation par les différentes DRAC qui font remonter leurs données chaque année. Il faut donc garder à l'esprit qu'il existe certainement une part d'erreurs de catégorisation. Un tableau pour mieux catégoriser les différentes opérations a été envoyé aux DRAC/DAC lors de la demande de remontées de données.

Tableau 8 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en nombre d'opérations en 2022

Type d'opération	Nombre d'opérations	%
Construction/programmation	75	47%
Restructuration	36	23%
Rénovation	35	22%
Extension	13	8%
TOTAL	159	100%

De même que l’an dernier, **les opérations les plus nombreuses sont celles de construction d’un nouveau bâtiment**, soit en remplacement d’un bâtiment existant jugé obsolète, soit par absence d’un bâtiment préexistant. Cette situation, si elle se vérifie sur le long terme, **se modifie progressivement en faveur d’une réutilisation des bâtiments existants**.

Figure 3 : Evolution de la typologie des projets immobiliers de 2008 à 2022 en pourcentage relatif au nombre d'opérations

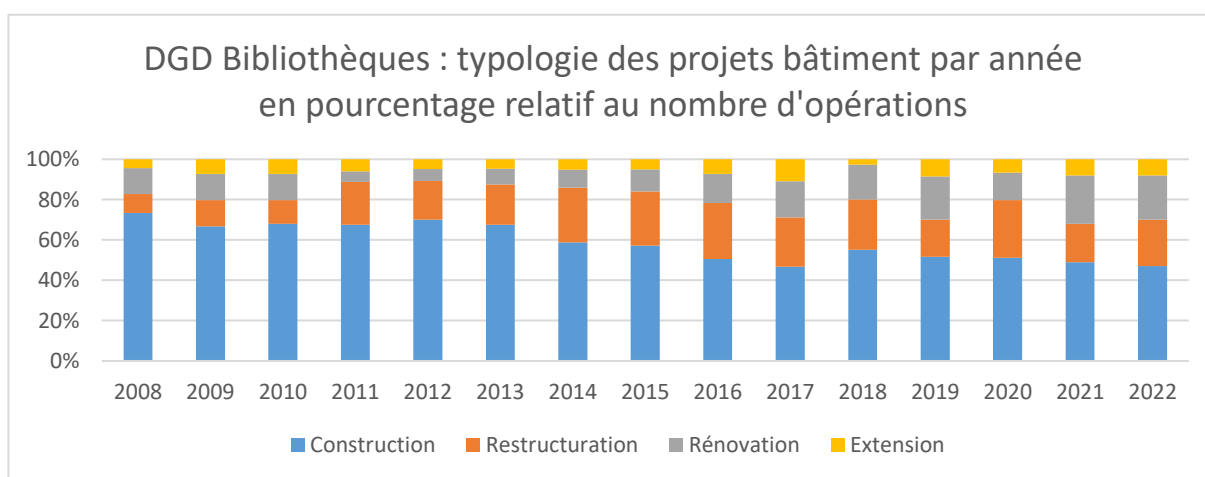


Tableau 9 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2022

Type d'opération	Montant total	%
Construction/programmation	37 643 411€	53%
Restructuration	10 453 150€	15%
Rénovation	19 564 059€	27%
Extension	3 934 797€	5%
TOTAL	71 595 447 €	100%

2.4 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES EN FONCTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Si les chiffres donnés ci-dessus concernent la situation générale, il faut bien avoir à l’esprit qu’ils cachent des réalités variables selon les régions, les types de bibliothèques ou de collectivités, ou encore les tailles de population. Les données DGD Bibliothèques permettent ainsi d’observer la répartition des

différentes catégories d'opérations en fonction des collectivités territoriales qui les portent.

Tableau 10: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités territoriales, en nombre d'opérations en 2022

Type d'opération	Communes	EPCI	Départements	TOTAL
Accessibilité handicap	4			4
Acquisition de documents tous supports	62	21	2	85
Bibliobus	10	18	3	31
Construction	57	14	3	74
Extension	12	1		13
Extension des horaires d'ouverture	328	74		402
Informatique et numérique	196	87	23	306
Matériel et mobilier	109	46	3	158
Numérisation	8	5		13
Rénovation	28	3	2	33
Restructuration	23	12	1	36
Conservation des collections patrimoniales	18	8		26

Quelques différences peuvent être notées entre les types de collectivités. Pour les bibliothèques municipales, on remarque par exemple comme l'an dernier un très fort investissement dans les projets d'extension d'ouverture, les projets d'informatique et le numérique, ainsi que le matériel et le mobilier. Pour les bibliothèques intercommunales, les projets d'informatique et de numérique sont les plus importants en nombre, suivis des projets d'extension des horaires. Assez logiquement, les bibliothèques départementales se démarquent avec 23 projets (soit 62% des projets portés par les départements) de leurs projets qui concernent l'informatique. Dans ces chiffres, se reflètent ainsi les missions des bibliothèques de chaque type de collectivités.

2.5 TAUX D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les données recueillies dans le cadre du bilan DGD Bibliothèques 2022 donnent un aperçu des taux d'accompagnement financiers pratiqués. Là encore, il est nécessaire de rappeler que les situations sont variables d'une région à l'autre et, dépendent de chaque projet.

Le tableau ci-dessous présente, dans sa colonne 2022, la moyenne nationale des taux d'accompagnement financier par catégorie. Il les remet également en perspective depuis 2011. Il ne porte que sur les opérations menées en 1^{ère} fraction ; les projets accompagnés en 2^{nde} fraction, très peu nombreux et de taille plus importante, n'ont pas été agrégés ici pour des raisons méthodologiques. Il faut également prendre en compte que tous les taux de subvention ne sont pas toujours renseignés dans les tableaux de bilan envoyés par les DRAC.

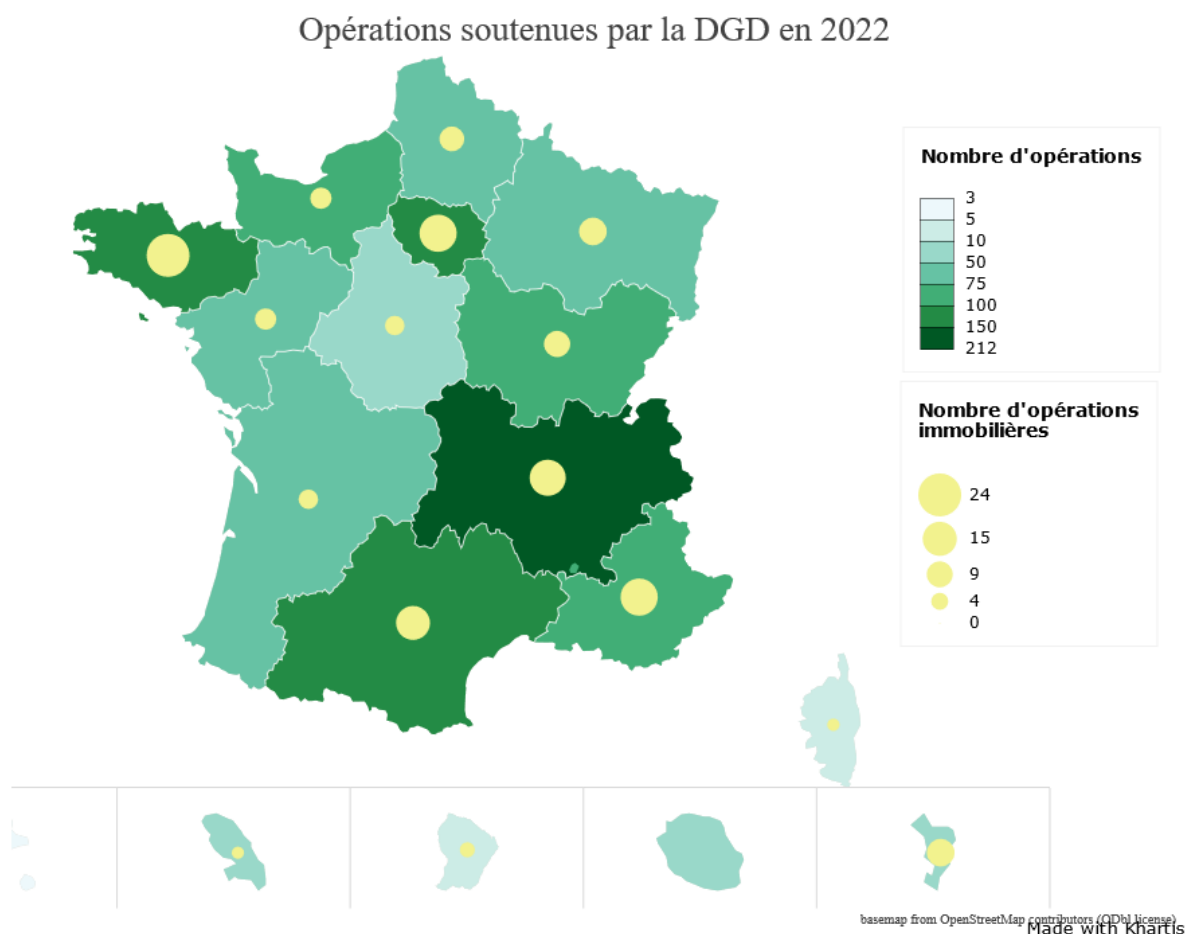
Tableau 11 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1^{ère} fraction

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Accessibilité /handicap	63%	38%	72%	56%	30%	61%	43%	75%	60%	47%	52%	44%	53%
Acquisition de documents tous supports		42%	31%	47%	39%	38%	39%	52%	41%	66%	48%	44%	44%
Bibliobus	47%	53%	43%	45%	31%	51%	47%	57%	53%	44%	52%	50%	48%
Conservation collections patrimoniales	51%	47%	58%	41%	59%	48%	23%	45%	62%	42%	69%	74%	52%
Immobilier	36%	45%	36%	42%	38%	39%	40%	37%	36%	43%	46%	46%	40%
Extension des horaires						64%	58%	76%	63%	53%	64%	66%	63%
Informatique et numérique	52%	62%	45%	59%	50%	49%	51%	53%	49%	46%	54%	50%	52%
Matériel et mobilier	42%	58%	36%	42%	40%	39%	43%	41%	39%	33%	47%	44%	42%
Numérisation	63%	57%	46%	56%	56%	54%	53%	50%	54%	55%	74%	68%	57%
Autres	N/A	47%	40%	47%	50%	34%	N/A	81%	N/A	65%	N/A	N/A	52%
Moyenne annuelle	39%	46%	36%	43%	39%	40%	39%	52%	39%	53%	56%	53%	45%

En synthèse, il est possible de voir que :

- **Les opérations « Horaires d'ouverture » et « numérisation » sont celles qui bénéficient des taux d'accompagnement les plus élevés ;**
- Les opérations « Accessibilité », « conservation des collections patrimoniales » et « Bibliobus » font état de taux plus variables, dépendant beaucoup des régions et des opérations ;
- **Les projets « Matériel et mobilier », tout comme les « acquisitions de documents tous supports » font l'objet d'un accompagnement en moyenne plus bas que celui des autres projets.**




Carte 1 : opérations soutenues par la DGD en 2022 (hors SPM)





3 TABLE DES TABLEAUX



Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits	6
Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits.....	7
Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2 nd e fraction	8
Tableau 4 : Répartition par préfecture de région de la DGD Bibliothèques (total arrondi à l'euro).....	8
Tableau 5 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2022 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations.....	14
Tableau 6 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2022 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total.....	15
Tableau 7 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques attribués par catégorie de projet en 2022.....	16
Tableau 8 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en nombre d'opérations en 2022	17
Tableau 9 : Répartition des projets immobiliers par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2022	18
Tableau 10: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités territoriales, en nombre d'opérations en 2022	19
Tableau 11 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1 ^{ère} fraction.....	20


ANNEXE : PRESENTATION DES OPERATIONS INTERESSANTES 2022

Région	Lieu	Descriptif	Montant	Visuel
Bourgogne Franche Comté	Orchamps Venne (25) 2 300 habitants	Nouvel équipement de 227 m ² (ancienne bibliothèque de 165 m ²), dans le centre du bourg et construite dans l'ancienne halle dite « des arcades »	Coût total : 409 896€ DGD : 264 424€ (taux : 50% car ZRR et 60% pour les extensions d'horaires)	
	CC cœur du Jura Arbois Poligny Salins (39) 21 743 habitants	Nouvelle médiathèque tête de réseau de la CC (924 m ²). Opération d'ensemble (construction, équipement informatique et numérique, mobilier, automates de prêt, véhicule de portage).	Coût total : 1 788 693€ DGD : 895 574€ (taux : 50% sauf véhicule : 30%)	
Grand Est	Donchéry (08) 2 202 habitants	Nouvelle médiathèque de 298 m ² dans un pôle culturel de 400 m ² , dotée d'espaces dédiés au jeu et au numérique, d'une salle de spectacle de 200 places et d'un hall d'exposition. Recrutements pour horaires étendus. Mobilisation conjointe de la DETR et du fonds FEDER.	Coût total : 2 600 000€ DGD : 14 316€ sur les collections et l'informatique 36 998€ sur l'extension des horaires	

Hauts-de-France	Orchies (59) 8 472 habitants	<p>Restructuration de l'ancienne Maison de la Chicorée en Tiers-Lieu.</p> <p>La transformation de cet équipement emblématique de la commune en médiathèque a été confiée au bureau d'architecture Lillois Bureau Face B.</p> <p><i>Ouverture prévue en 2024</i></p>	<p>Coût total : 3 191 157,55 €</p> <p>DGD : 1 114 763 € (taux : 40%)</p>	
	Aire sur la Lys (62) 9 853 habitants	<p>Médiathèque dans l'ancien hospice Saint Jean Baptiste, qui disposera d'un FabLab. Elle s'intégrera dans un pôle culturel et social composé des services de la collectivité, une PMI et un centre social.</p> <p><i>Ouverture prévue fin 2023</i></p>	<p>Coût total : 7 241 790,19€</p> <p>DGD : 904 036€ (taux : 40%)</p>	
	CC Pays du Coquelicot (80) 28 229 habitants Acheux-en-Amiénois	<p>Troisième équipement de la CC à être construit, venant achever l'aménagement du territoire en matière de lecture publique.</p> <p>Service hybride : maison de service public, agence postale et bibliothèque</p> <p><i>Ouverture prévue fin 2023</i></p>	<p>Coût total : 2 103 172,39€</p> <p>DGD : 327 940,67 € (taux : 40%)</p>	

Pays de la Loire	Trignac (44) 7 983 habitants	Construction de 936 m ² , accompagné d'une concertation citoyenne. 4 axes forts : <ul style="list-style-type: none"> • Le numérique • Le jeune enfant • Un espace chaleureux et convivial dans l'esprit tiers-lieux • Un espace reliant partenaires et territoires <i>Travaux en cours</i>	Coût total : 2 899 979€ DGD : 1 010 430€ (taux : 45%)	
	Angers (49) Monplaisir 155 850 habitants	Médiathèque de quartier en Quartier Politique de la Ville et Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Près de 800 m ² auxquels s'ajoutent 600 m ² du pôle éducatif livres jeux. <i>Inauguration prévue en mars 23</i>	Coût total : 2 654 473€ DGD : 571 291€	
	Conseil départemental de la Mayenne (53) 307 062 habitants	Renouvellement du SIGB de la bibliothèque départementale, création d'un portail et d'une nouvelle médiathèque numérique	Coût total : 102 385€ DGD : 56 312€ (taux : 55%)	<div data-bbox="1704 922 1854 975" data-label="Text"> <p>Le parfait complément de vos bibliothèques !</p> </div> <div data-bbox="1704 995 1859 1059" data-label="Text"> <p>La Médiathèque numérique est accessible depuis votre domicile, 24h/24, sur votre ordinateur et sur tout support nomade.</p> </div> <div data-bbox="1749 1070 1816 1145" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="1720 1145 1845 1193" data-label="Text"> <p>Accédez en un clic à :</p> <p>BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE 104 - Rue André B. - 53000 L'Espérance 03 43 43 43 43</p> </div> <div data-bbox="1765 1198 1809 1241" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="1868 916 2033 959" data-label="Text"> <p>La médiathèque numérique</p> </div> <div data-bbox="1868 970 2018 1034" data-label="Text"> <p>Livres, presse, bandes dessinées, jeux vidéo, films, autoformation, ressources pour la jeunesse en un clic !</p> </div> <div data-bbox="1868 1038 2033 1155" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="1890 1219 2018 1241" data-label="Text"> <p>BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE</p> </div>

Provence- Alpes Côte d'Azur	Communauté de Communes Alpes d'Azur, station Valberg (06) 10 000 habitants sur la CC	Annexe de la médiathèque départementale de 317 m ² dans une station de ski. Projet de service axé sur l'environnement (offre documentaire axée sur la montagne et l'astronomie). Travail avec le tissu associatif pour développer la lecture publique (horaires étendus).	Coût total : 1 360 775,00 € DGD : 544 310,00 € Taux : 40 % (construction) 40% pour le Bâti (écoconception) 50% pour l'aide tout support 40% pour le mobilier 50% pour l'informatique et le numérique	
	Ollioules (83) 14 000 habitants	Dans un centre culturel de 4 962m ² , médiathèque-ludothèque de 1 000 m ² . Développement d'un axe fort autour du jeu pour amener les jeunes publics à la lecture, ainsi qu'un axe senior.	DGD : 5 446 998 € Taux : 40% pour le Bâti (écoconception) 50% pour l'aide tout support 40% pour le mobilier 50% pour l'informatique et le numérique	
	Solliès Pont (83) 10 951 habitants	Dans une ville proche du littoral, nouvelle bibliothèque en centre-ville, d'environ 1 000m ² et 700 m ² de surface utile. <i>Ouverture prévue début 2024</i>	Coût total : 2 368 000€ DGD : 933 000€ Taux : 40% pour le bâti	

La réunion	Le Port 34 810 habitants	Réhabilitation de la médiathèque construite il y a 30 ans sur le modèle du troisième lieu, au cœur d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche acquisition de mobilier et de matériel, réinformatisation et extension des horaires d'ouverture	Coût total : 4 395 000€ DGD : 1 229 887€	
------------	--------------------------------	---	---	---